



## Antenne de France•3 Bourgogne LICENCIEMENT DE LA CHEFFE INFO WEB : CHRONIQUE D'UN CAUCHEMAR

L'affaire a fini par devenir un scandale national. Dans cette antenne de **France•3 Bourgogne** où une réelle qualité de dialogue existe, comment une telle succession de dysfonctionnements a-t-elle pu survenir ?

Tout part d'une réforme nationale : il est décidé de mettre fin à la spécificité des chefs info web. La mission doit désormais être confiée à des rédacteurs en chefs adjoints amenés à tout faire : l'encadrement des JT comme des sessions web. On demande ainsi aux anciens adjoints de savoir « faire du web » mais aussi aux chefs info web d'être capables de gérer toute la fabrication d'un JT.

Et c'est là que le bât blesse en Bourgogne : la direction a le sentiment que la cheffe info web de Dijon ne réussirait pas à exercer les missions de Rédactrice en cheffe adjointe dans de bonnes conditions.

A-t-elle raison ou tort ? A **FO**, nous considérons tout d'abord qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur ce type de sujet. Ce ne sont pas les salariés qui choisissent leur chef : c'est le rôle de la direction, et c'est donc à l'employeur de prendre ses responsabilités. Ensuite, parce que nous sommes les représentants de l'ensemble du personnel, nous sommes aussi là pour protéger le collectif. Et lorsque nous l'écoutons, ce collectif, nous entendons ici ou là certaines appréhensions qui montrent que la décision de désignation comme Adjointe était loin d'être facile à prendre.

La direction a donc pris cette responsabilité consistant à ne pas accorder à sa Cheffe info web cette évolution vers un poste d'encadrement. Pour autant, son souhait n'était pas que la salariée s'en aille. Elle lui a donc proposé une évolution vers un poste dans la filière reportage : de GR2, impliquant un passage en niveau 7, avec une augmentation de salaire ainsi qu'une prime d'ancienneté plus importante que celle d'aujourd'hui, en niveau 6. Le souci, c'est que la salariée n'était pas d'accord avec cette proposition : elle ne voulait rien d'autre qu'une évolution automatique vers le poste de Rédactrice en cheffe adjointe.

Au sein de **FO**, nous considérons que ce manque de dialogue entre les deux parties a été fort regrettable. Car il devait exister une possibilité de trouver un compromis.

Une question fondamentale devait être posée en préalable : est-ce que notre Cheffe info web « faisait le job » ? Et était-elle jugée efficace dans l'exercice de sa fonction sur le web ? Clairement, la réponse est oui. Compte tenu de cela, il était donc nécessaire qu'un compromis soit recherché. Par exemple une solution permettant le maintien de la responsabilité du web pour cette salariée avec son positionnement de Responsable d'édition ! Ou alors, autre solution, que la salariée garde ses responsabilités avec un positionnement en GR2 ! Cela s'est déjà fait voici quelques années sur cette même direction régionale. La Bourgogne serait alors la seule antenne qui ne mettrait pas

dès à présent en œuvre la nouvelle réforme de janvier 2020 (qui montre en l'occurrence ses limites dans le repositionnement de certain(e)s salarié(e)s). Et alors ? Est-ce si grave, finalement ?

Au vu de ce que l'on sait, il semble que tous ces sujets n'ont pas été correctement débattus : pourquoi ? Qui porte la responsabilité de ce manque de dialogue ? Une chose est sûre : au-delà des faits eux-mêmes, c'est surtout la façon dont les choses se sont déroulées qui est à déplorer.

Maintenant, que fait-on ?

Avant toute chose, l'urgence est de réussir à dépassionner ce débat, à ne pas tomber dans des attaques de type

« discrimination à l'âge » (qui n'ont absolument pas lieu d'être dans ce dossier), et de réussir à rétablir une qualité de dialogue qui a fait défaut.

Alors que nous constatons que tout le personnel est ému par ce qu'il s'est passé (comme en atteste la forte participation lors de la grève de vendredi), peut-on envisager de rouvrir le dossier ? Il nous semble que oui, sachant qu'il n'y a aucune « sanction disciplinaire », et que, par ailleurs, la collaboratrice est jugée compétente dans son travail de manière assez unanime. C'est donc ce que FO demande une nouvelle fois aujourd'hui...si bien sûr, tel est le souhait de la salariée. A ce jour, elle fait toujours partie des effectifs, et tout est donc encore possible.

Paris, le 22 octobre 2020